

Aides & Financements

Réduisez le coût de votre installation en Rhône-Alpes

Installer des **panneaux photovoltaïques** ou une **pompe à chaleur** représente un investissement important.

Bonne nouvelle : en **Rhône-Alpes**, de nombreuses **aides financières** existent pour **réduire fortement le coût de vos travaux**.

 Chez Symbiose Énergie, nous vous accompagnons **de A à Z**, aides comprises.

MaPrimeRénov'

L'aide phare de l'État pour la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est destinée aux propriétaires souhaitant améliorer la performance énergétique de leur logement.

Conditions principales

- Logement de plus de **15 ans**
- Résidence principale
- Propriétaire occupant ou bailleur
- Travaux réalisés par une entreprise **RGE**

Montants indicatifs

- **Pompe à chaleur air/eau** : jusqu'à **5 000 €**
- **Pompe à chaleur géothermique** : jusqu'à **11 000 €**

 Le montant dépend des **revenus du foyer**.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Les CEE sont des primes versées par les fournisseurs d'énergie.

Avantages

- Cumulables avec MaPrimeRénov'
- Sans condition de revenus
- Versées sous forme de chèque ou déduites du devis

Montants moyens

- PAC air/eau : **2 000 à 9000 €**
 - Autres travaux : selon configuration du logement
-

Aides pour les panneaux photovoltaïques

Prime à l'autoconsommation

Versée si vous consommez votre production et revendez le surplus.

- Montant variable selon la puissance (kWc)
- Installation par un professionnel qualifié

Revente du surplus

- Tarif de rachat garanti sur **20 ans**
 - Sécurise la rentabilité de votre projet solaire
-

Aides locales en Rhône-Alpes

Certaines collectivités proposent :

- Primes complémentaires
- Exonérations temporaires de taxe foncière
- Aides spécifiques rénovation globale

 Elles varient selon votre commune ou département (Rhône, Isère, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Loire, Drôme, Ardèche).

Peut-on cumuler les aides ?

 Oui, dans la majorité des cas.

Exemple concret

Installation d'une **pompe à chaleur air/eau** :

- MaPrimeRénov' : **4 000 €**
- CEE : **8 000 €**
- Aide locale : **1 000 €**

→ **13 00 € d'aides cumulées**

! Conditions essentielles à respecter

Pour bénéficier des aides :

- Installer un matériel éligible
- Faire appel à un **installateur certifié RGE QualiPAC**
- Respecter les critères techniques

👉 Symbiose Énergie s'occupe de toutes les démarches administratives.

🤝 Pourquoi passer par Symbiose Énergie ?

- Expertise locale Rhône-Alpes
- Étude énergétique gratuite
- Simulation d'aides personnalisée
- Gestion complète des dossiers avec déduction directe des aides
- Installation clé en main
- SAV et maintenance de proximité

📞 Estimez vos aides gratuitement

Vous souhaitez connaître **le montant exact des aides** auxquelles vous avez droit ?

👉 Demandez votre étude gratuite et sans engagement
Réponse sous **24h**.
